

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASES 85 DAE : Prorogation de la convention avec Pôle Emploi et la Ville de Paris, pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 263-1 et suivants ;

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

Vu le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020 ;

Vu la convention d'orientation signée entre la Ville de Paris, Pôle emploi et l'État en date de mars 2021 ;

Vu la convention tripartite signée entre Pôle emploi, l'Etat et l'UNEDIC en date du 20 décembre 2019 ;

Vu le protocole national ADF-DGEFP-Pôle Emploi « Approche globale de l'accompagnement » signé le 1^{er} avril 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer avec Pôle Emploi l'avenant à la convention complémentaire à la convention d'orientation, relative l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article unique : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Directeur territorial de Pôle Emploi Paris l'avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention complémentaire à la convention d'orientation, relative à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO